

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Unité de concassage-criblage sur la commune principale de l'AIOT Zone Industrielle des Monts de Sillery RD931 51360 PRUNAY.

La référence de votre dossier est A-3-9WLA7KEO et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 07/08/2023 à 16h53 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0003013166**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **77877008100017**

Organisme : **OTE INGENIERIE**

Fonction : **Chargé d'études Environnement**

### Personne morale

N° SIRET **89956760600012**

Raison sociale **LINGENHELD ENVIRONNEMENT CHAMPAGNE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**ZA du Mont de Sillery Route départementale 91**

**51360 PRUNAY**

### Signataire

Qualité : **Directrice de centre**

### Référent

Fonction : **Directrice de centre**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Unité de concassage-criblage**

Description des activités :

**Activité de concassage criblage (< 200 kW) déjà autorisée anciennement PARANT TP**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

Localisation de l'installation

**Zone Industrielle des Monts de Sillery RD931**

**51360 PRUNAY**

X : 783609

Y : 6902110

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

### 5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2515	2515-1-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	200 kW	D	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

**Les rejets atmosphériques seront principalement liés aux activités du site, notamment : • Poussières issues de l'installation de concassage/criblage des produits minéraux ; • Poussières diffuses liées aux stockages des matériaux sur le site ; • Rejets des véhicules liés au transport des matériaux**

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

/

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**L'exploitation du site engendrera principalement la production de déchets assimilables à des déchets ménagers . Ces déchets seront triés à la source et envoyés vers des filières de valorisation / recyclage / élimination agréées.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

## Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Moyen de prévenir les services d'incendies et de secours Plan des locaux facilitant l'intervention des services d'incendie et de secours**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**L'installation sera dotée de moyens de secours contre l'incendie appropriés aux risques et conformes aux normes en vigueur : Un poteau incendie sera mis en place sur l'emprise des activités de l'unité de méthanisation à l'ouest et permettra de couvrir ET respecter les distances fixées au sein de l'arrêté du 30 juin 1997 (200 m). L'installation sera en outre dotée d'extincteurs adaptés aux risques à combattre, et d'une rétention des eaux d'extinction d'incendie dimensionnée réglementairement. Considérant les caractéristiques des matériaux stockés sur le site (produit minéraux), aucun potentiel combustible n'est identifié sur le site.**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?  
**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**Mandat\_de\_depot\_signe.pdf**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**PLAN\_CADASTRAL\_A4\_v2.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**PLAN\_ENSEMBLE\_1000.pdf**